



RÈGLEMENT ET RÈGLES DE CONDUITE

Le Règlement de la structure réceptive "Ça Murà -Residence Belle Parti" de Padoue dans la Via Belle Parti n.19 est institué pour garantir à tous un uniforme, ordonné, serein et pacifique usage de la même. Il a un caractère contractuel entre "Ça Murà Srl" et le client et, par conséquent, la demande de rester à la structure et l'acceptation de cette demande par "Ça Murà Srl" implique l'acceptation totale du présent règlement.

Arrivée (Arrivée) : sauf accord contraire, l'appartement est disponible à partir de 15h00. Nous vous recommandons de communiquer l'heure d'arrivée prévue à l'établissement, surtout si elle est à l'heure après 20h00

Départ (Check-out) : l'appartement doit être libéré avant 10h00, sauf accord contraire.

Late check-out : vous pouvez utiliser l'appartement au-delà de l'heure prévue (jusqu'à 20h00) en faisant une demande spécifique au moment de la réservation ou à l'extérieur. Le coût supplémentaire est de 50,00 €.

Il est entendu que l'utilisation de la journée ne peut être accordée que sous réserve de disponibilité et de compatibilité avec les autres réservations. Pour plus d'informations, veuillez contacter notre réception.

Âge minimum pour louer l'appartement : 18 ans.

La direction n'est pas responsable des objets manquants et/ou des valeurs des hôtes; chaque invité est tenu de veiller au bien-être des objets qui lui appartiennent.

Le Client s'engage à respecter les locaux et les objets qu'il contient, tout dommage causé sera facturé au coût de restauration. Pour toute soustraction des objets présents dans l'appartement, le coût sera facturé (indiqué dans la liste des équipements en annexe).

En cas de non-respect de l'interdiction de fumer, également valable pour les cigarettes électroniques, des frais de 250,00 € seront facturés pour le nettoyage et l'assainissement de la chambre.

Les animaux domestiques ne sont PAS admis dans la structure, même de petite

taille.

Réservation et enregistrement en ligne

Au moins 72 heures avant la date d'arrivée, nous vous enverrons par e-mail le formulaire d'enregistrement en ligne : s'il vous plaît remplir chaque partie, en fournissant toutes les données personnelles de chaque client, en signant les règles et le règlement de la structure. Après vérification et réception du solde de la réservation, le Code Personnel d'Accès à l'établissement sera fourni au client.

Paielements et arrhes

1- Sur demande, l'acompte devra être payé au moment de la réservation par prélèvement sur Carte de Crédit ou Virement Bancaire, à hauteur de 30% du montant du séjour. En cas d'annulation effectuée dans le délai de l'annulation gratuite, il sera remboursé en totalité, tandis qu'après ce délai, le montant total sera retenu.

2- Lors de la réservation à titre de garantie, le numéro de carte de crédit et sa date d'expiration doivent être délivrés, sur lesquels la direction se réserve le droit d'effectuer une préautorisation. En cas d'annulation au-delà du délai fixé pour la gratuité, 50% du montant total du séjour sera facturé, tandis qu'en cas de non-présentation, 100% du montant de la réservation sera facturé

3- En cas de réservation pour des tarifs non remboursables ou prépayés, le montant total sera demandé au moment de la réservation par virement bancaire ou prélèvement sur carte de crédit. Si le tarif n'est pas remboursable, en cas d'annulation ou de non-présentation, aucune somme ne sera remboursée. Dans le cas des réservations avec prépaiement, il sera possible à l'établissement de vérifier, de temps à autre, l'émission éventuelle de bons pour couvrir partiellement le non séjour.

4- Le solde du séjour, s'il n'y a pas de paiement au moment de la réservation, doit être effectué au moins 72 heures avant l'enregistrement par virement bancaire ou par carte de crédit. Seulement après réception du paiement, sera fourni par mail le lien pour effectuer l'enregistrement en ligne et ensuite le Code Personnel d'Accès pour l'entrée à l'appartement.

5- Pour les conditions d'annulation et/ou de remboursement, nous renvoyons toujours à notre site et/ou aux conditions prévues sur les portails au moment de la réservation, pouvant subir des variations liées au calendrier.

TAXE DE SÉJOUR

1,00 € par personne et par jour avec charge jusqu'à un maximum de 5 jours

Exonérations

1. Moins de 16 ans

2. Résidents de la commune de Padoue
3. Les malades qui doivent effectuer des thérapies dans les établissements de santé de la commune de Padoue et un éventuel accompagnateur
4. Ceux qui assistent les résidents hospitalisés dans des structures sanitaires de la commune de Padoue (max 1 personne par patient)
5. Parents ou accompagnateurs délégués qui assistent des mineurs de moins de 18 ans hospitalisés dans des structures sanitaires de Padoue (maximum deux personnes pour mineur)
6. Personnes handicapées dépendantes sur présentation d'une attestation médicale et leur accompagnateur
7. Agents de la police nationale et locale, pompiers qui séjournent pour service
8. Chauffeurs de bus et accompagnateurs accompagnant des groupes organisés par des agences de voyages (1 chauffeur et 1 accompagnateur pour 25 personnes)